058-200067700-20240402-2024_025-DE Reçu le 04/04/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. <u>Date convocation</u>: 26 Mars 2024. <u>Présents</u>: AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, <u>Excusés</u>: BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), <u>Absents</u>: BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François; <u>Secrétaire de séance</u>: COLAS David <u>En exercice</u>: 44. Présents: 27. Votants: 34

8. Affaires financières - Affectation des résultats de fonctionnement 2023 - Locations

Budget annexe « Locations » (n°29001)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 215 482,23 €
- Un déficit d'investissement de -38 759,19 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

Madame la Présidente demande au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté en

- Excédent de fonctionnement capitalisé pour 38 759 ,19 €
- Résultat de fonctionnement reporté pour 176 723,04 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

La Présidente

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente.

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 04/04/2024

Et de la publication le 04/04/2024

1

D DOV

La Présidente,

11